CAP (Arts de la dentelle - options : Aiguille / Fuseaux)

CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capdentelle.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CAP Dentelle

EG1 : Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, partie histoire-géographie-EMC

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-EG1-HGEMC • Durée : **1 heure** • Coefficient : **1,5 pour la partie histoire-géographie-EMC**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Histoire : l'affirmation des droits et de la souveraineté nationale** (3 questions) — **Page 3**
2. **Géographie : des territoires inégalement peuplés** (3 questions) — **Page 5**
3. **Enseignement moral et civique : l'égalité dans un service public local** (3 questions) — **Page 7**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 9**

Sujet associé **(PDF) :** https://capdentelle.fr/assets/annales/cap-dentelle/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Arts de la dentelle - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Histoire : l'affirmation des droits et de la souveraineté nationale

La partie s'appuie sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et sur l'article 1 de la Constitution de 1958. Elle évalue la présentation, la comparaison et l'analyse critique de textes politiques, en mobilisant des connaissances historiques.

Histoire

Question 1.1. Présentez le document A du DT 1 en indiquant sa nature, sa date et le contexte politique dans lequel il a été adopté. Expliquez en quoi son premier article affirme une rupture avec l'organisation de la société d'Ancien Régime.

Le document A est l'article 1 de la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen**, adoptée le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante, pendant la Révolution française. La monarchie absolue est contestée et les députés veulent refonder l'organisation politique et sociale. L'article affirme que les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits : les droits ne dépendent donc plus de la naissance ni de l'appartenance à un ordre. Il rompt avec une société d'Ancien Régime organisée en ordres et marquée par des privilèges de naissance.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789 pendant la Révolution française : elle affirme l'égalité en droits et remet en cause les privilèges de naissance.

Question 1.2. Confrontez le document A, adopté en 1789, au document B, extrait de la Constitution de 1958. Relevez une idée commune concernant les droits ou l'égalité, puis expliquez une différence entre les deux textes.

Les deux textes défendent l'égalité en droits, mais dans des contextes et avec des objectifs différents.

Point de comparaison	Document A, 1789	Document B, 1958
Idée commune	Les hommes sont libres et égaux en droits.	L'égalité devant la loi est assurée aux citoyens.
Différence	Énonce des droits et limite les distinctions sociales à l'utilité commune.	Définit la République comme indivisible, laïque, démocratique et sociale, et précise l'absence de distinction d'origine, de race ou de religion.

Ainsi, la Déclaration pose des principes généraux, tandis que la Constitution décrit aussi les principes de la République française.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Idée commune : l'égalité. Différence : la Déclaration de 1789 proclame des droits, tandis que la Constitution de 1958 énonce aussi les principes de la République et l'égalité devant la loi.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 1.3. Montrez la portée historique du document A. Expliquez ce qu'il proclame et présentez une limite que l'on peut relever en examinant le texte et son contexte. Justifiez votre analyse par au moins deux éléments précis.

La Déclaration de 1789 est un texte majeur de la Révolution française : elle proclame la liberté et l'égalité en droits, et affirme que les distinctions sociales ne peuvent reposer que sur l'utilité commune. Elle remet ainsi en cause les privilèges de l'Ancien Régime et inspire durablement les principes républicains. Toutefois, sa portée a des limites dans son texte et son contexte. D'une part, l'article parle des « hommes » et les femmes restent privées de droits politiques. D'autre part, il n'interdit pas toutes les distinctions sociales, puisqu'il admet celles fondées sur l'utilité commune.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La Déclaration proclame liberté et égalité en droits, mais les femmes restent privées de droits politiques et certaines distinctions sociales sont admises.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Géographie : des territoires inégalement peuplés

Le dossier présente les populations, les superficies et les densités de trois régions métropolitaines, à partir de données arrondies du recensement de 2021. Les questions évaluent la comparaison des peuplements, le classement selon des seuils de densité et l'explication de besoins d'aménagement différenciés.

Géographie

Question 2.1. En vous appuyant sur le DT 2, comparez le peuplement de l'Île-de-France à celui du Centre-Val de Loire. Utilisez dans votre réponse les données de population et de densité.

En 2021, l'Île-de-France compte 12,3 millions d'habitants, contre 2,6 millions en Centre-Val de Loire. Elle est donc beaucoup plus peuplée, bien que sa superficie soit plus petite : 12 012 km² contre 39 151 km². L'écart est net dans les densités : 1 020 habitants par km² en Île-de-France, contre 66 en Centre-Val de Loire. Le peuplement francilien est très concentré, tandis que le Centre-Val de Loire est beaucoup moins densément peuplé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Île-de-France : 12,3 millions d'habitants et 1 020 hab./km² ; Centre-Val de Loire : 2,6 millions d'habitants et 66 hab./km².

Question 2.2. Complétez la dernière colonne du tableau du DR 1 en classant chaque région selon les seuils de densité indiqués dans l'introduction de la partie 2. Utilisez les catégories faible densité, densité intermédiaire ou forte densité, puis rendez le document réponse avec votre copie.

Région	Densité	Catégorie
Île-de-France	1 020 habitants par km²	Forte densité
Centre-Val de Loire	66 habitants par km²	Faible densité
Nouvelle-Aquitaine	72 habitants par km²	Faible densité

Les densités inférieures à 100 habitants par km² sont faibles ; celles supérieures à 500 sont fortes. Aucune région du tableau n'a une densité intermédiaire.

DR 1 complété : catégories de densité

Région	Densité approximative	Catégorie de densité
Île-de-France	1 020 habitants par km²	Forte densité
Centre-Val de Loire	66 habitants par km²	Faible densité
Nouvelle-Aquitaine	72 habitants par km²	Faible densité

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Île-de-France : forte densité ; Centre-Val de Loire : faible densité ; Nouvelle-Aquitaine : faible densité.

Question 2.3. À partir des données du DT 2, expliquez pourquoi les besoins d'aménagement peuvent différer entre une région très densément peuplée et une région peu densément peuplée. Présentez une réponse organisée fondée sur au moins deux données du tableau et donnez un exemple d'aménagement ou de service pouvant répondre à ces besoins.

Les besoins d’aménagement dépendent de la densité et de la superficie. En Île-de-France, 12,3 millions d’habitants vivent sur environ 12 012 km², soit 1 020 habitants par km² : des transports collectifs développés peuvent répondre à la forte demande. En Centre-Val de Loire, la densité est de 66 habitants par km² sur 39 151 km². Les habitants étant plus dispersés, l’accès aux services peut être plus difficile ; des transports à la demande ou des services itinérants peuvent rapprocher les équipements.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Île-de-France : développer les transports collectifs ; Centre-Val de Loire : proposer des transports à la demande ou des services itinérants.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Enseignement moral et civique : l'égalité dans un service public local

Dans une situation fictive, Lina se voit refuser l'accès à un atelier municipal de dentelle pourtant annoncé comme ouvert à tous les jeunes habitants. À l'aide de l'article 1 de la Constitution de 1958, il faut identifier le principe républicain concerné et proposer une démarche civique fondée sur le dialogue et le respect des personnes.

Enseignement moral et civique

Question 3.1. Identifiez le principe ou la valeur de la République qui est principalement concerné par cette situation. Appuyez votre réponse sur le document B du DT 1.

Le principe principalement concerné est **l'égalité**. L'article 1 de la Constitution de 1958 affirme que la République « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction ». Dans la situation, l'atelier municipal est annoncé comme ouvert à tous les jeunes habitants. Refuser l'inscription de Lina parce qu'elle est une fille introduit une différence de traitement qui contredit l'accès égal annoncé au service.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le principe concerné est l'égalité : Lina doit pouvoir accéder à l'atelier selon les mêmes règles que les garçons.

Question 3.2. Expliquez en une ou deux phrases pourquoi la règle annoncée pour l'atelier doit être appliquée de manière égale aux jeunes concernés.

> La règle annoncée est que l'atelier est ouvert à tous les jeunes habitants.

Le service municipal doit donc appliquer les mêmes conditions d'inscription à chacune et chacun. Réserver l'activité aux garçons exclurait Lina en raison de son sexe, alors qu'elle fait partie des jeunes concernés. Une règle d'accès égale garantit que tous puissent bénéficier du service dans les mêmes conditions.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La règle d'accès annoncée doit être la même pour tous les jeunes, sans exclusion fondée sur le sexe.

Question 3.3. Proposez une démarche civique que Lina pourrait suivre pour faire examiner la situation par le service municipal. Justifiez votre proposition en évoquant le respect des personnes, le dialogue et le principe républicain identifié.

1. Lina peut demander calmement à l'agent de lui expliquer le refus et rappeler que l'atelier était annoncé comme ouvert à tous.
2. Si le refus est maintenu, elle peut, avec l'aide d'un adulte si nécessaire, adresser une demande au responsable du service municipal afin qu'il examine la règle d'inscription.

En privilégiant le dialogue et une demande respectueuse, elle évite le conflit tout en sollicitant l'application du principe républicain d'égalité.

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Demander une explication, puis saisir respectueusement le responsable municipal pour faire vérifier l’égalité d’accès.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve du CAP Arts de la dentelle, Édition 2026, porte le code FV-ENT-EG1-HGEMC et dure une heure, avec un coefficient de 1,5. Elle étudie les droits et l'égalité de 1789 à 1958, les contrastes de peuplement de trois régions françaises et l'égalité d'accès à un service public local. Elle évalue l'analyse documentaire, le raisonnement géographique et l'argumentation civique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'article 1 de la Déclaration de 1789 affirme la liberté et l'égalité en droits et réserve les distinctions sociales à l'utilité commune.
- La Constitution de 1958 garantit l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion et respecte toutes les croyances.
- La densité de population exprime le nombre moyen d'habitants par km² et se calcule à partir de la population et de la superficie.
- Dans ce sujet, une densité inférieure à 100 hab./km² est faible, de 100 à 500 hab./km² est intermédiaire, et supérieure à 500 hab./km² est forte.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour présenter un texte, identifiez sa nature, sa date et son contexte avant d'expliquer le sens de ses principes.
- Une comparaison doit formuler une idée commune et une différence en s'appuyant sur les deux textes.
- Pour comparer les régions, citez les valeurs et les unités de population et de densité sans confondre ces données.
- Complétez le DR 1 et rendez-le avec la copie ; pour l'aménagement, reliez les données à un besoin et à un exemple concret.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer les densités des régions dans la question 2.1 ?

Relevez les densités du tableau, conservez l'unité habitants par km² et comparez-les directement. Appuyez aussi la comparaison du peuplement sur les populations indiquées, sans confondre population totale et densité.

Q : Comment classer une région selon les seuils de densité ?

Comparez sa densité aux seuils donnés : moins de 100 habitants par km² correspond à une faible densité, de 100 à 500 à une densité intermédiaire, et plus de 500 à une forte densité.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et quels documents faut-il rendre ?

L'épreuve dure une heure et son coefficient est de 1,5 pour la partie histoire-géographie-EMC. Les réponses sont rédigées sur la copie et le document réponse DR 1, complété pour la question 2.2, doit aussi être rendu.

Q : Qu'attend-on dans les réponses argumentées ?

Le sujet demande des réponses claires et justifiées, fondées sur les documents et les connaissances. Pour l'analyse historique, appuyez-vous sur au moins deux éléments précis ; pour l'aménagement, mobilisez au moins deux données et un exemple.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capdentelle.fr/assets/annales/cap-dentelle/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Arts de la dentelle - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources CAP (Arts de la dentelle : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.